

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_09

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
25
27

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Commission
Intercommunale des
Impôts Directs
(CIID) – Nomination
des délégués**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
1er décembre 2022

Et que la convocation avait été faite le
23 novembre 2022

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), à compter du 1^{er} janvier 2012, dans les EPCI ayant adopté le régime fiscal de la TPU ;

Par délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2011, la CARENE a voté la création d'une CIID conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts.

La CIID va participer en 2014 à la réflexion relative à la réforme des locaux professionnels et commerciaux qui sera mise en œuvre à compter de 2016. Elle sera également informée des modifications des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Ces travaux ont des incidences aussi bien pour les produits de Cotisation Foncière des Entreprises que pour les produits de foncier bâti des communes.

La durée du mandat des commissaires étant la même que celle de l'organe délibérant de la collectivité et la liste établie par la CARENE étant issue des propositions des communes membres, il est nécessaire de proposer 3 commissaires en indiquant un titulaire et deux suppléants.

Lors de la séance du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, ont été désignés les trois commissaires suivants :

- Mme Dominique MAHE-VINCE
- Mme Véronique JULIOT
- M. Stanislas FONLUPT

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_09-DE

SLO

Madame Véronique JULIOT ayant remis sa démission de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement.

M. le Maire propose de désigner M Gilles BRIAND,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : M. Gilles BRIAND est désigné commissaire pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),
- **Article 2** : de rappeler les élus désignés pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),

Commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Dominique MAHE-VINCE
Gilles BRIAND
Stanislas FONLUPT

- **Article 3** : autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 08/12/2022
ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_09-DE